

ACCOMPAGNER AU DÉPLOIEMENT DE L'AFEST

Mettre en place une AFEST (Action de Formation en Situation de Travail) conforme et efficace demande une vraie ingénierie de formation. C'est notre métier. Reconnue par le Code du Travail depuis la loi de 2018 «pour la liberté de choisir son avenir professionnel» (Décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018), l'AFEST permet de développer les compétences de vos salariés au cœur de l'activité, sur leur poste et pendant leur temps de travail. Retravailler dans l'Ouest vous accompagne, du diagnostic au bilan de votre dispositif, pour structurer et sécuriser la démarche AFEST. Vous connaissez vos métiers, nous apportons la méthode pour développer les compétences de vos salariés à leur poste de travail.

OBJECTIFS

Disposer d'un accompagnement expert pour transformer un besoin de compétences interne en dispositif de formation structuré

Sécuriser juridiquement la démarche : bénéficier d'un dispositif AFEST conforme au cadre réglementaire et finançable

Valoriser et professionnaliser les savoir-faire déjà présents dans l'entreprise, en s'appuyant sur vos salariés expérimentés plutôt que sur une formation externe potentiellement lacunaire

Monter en compétences vos équipes directement en situation de travail, sans les extraire de la production ni générer une charge organisationnelle lourde pour l'encadrement

LES 4 PHASES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le référent AFEST, salarié de Retravailler dans l'Ouest, intervient sur votre sollicitation. L'accompagnement se structure en 4 phases, en cohérence avec les étapes définies au Code du Travail (article D6313-2) :

- 1- L'**analyse de l'activité de travail** pour, le cas échéant, l'adapter à des fins pédagogiques ;
- 2- La désignation préalable d'un **formateur** pouvant exercer une fonction tutorale ;
- 3- La mise en place de **phases réflexives**, distinctes des mises en situation de travail et destinées à utiliser à des fins pédagogiques les enseignements tirés de la situation de travail, qui permettent d'observer et d'analyser les écarts entre les attendus, les réalisations et les acquis de chaque mise en situation afin de consolider et d'explicitier les apprentissages ;
- 4- Des **évaluations spécifiques** des acquis de la formation qui jalonnent ou concluent l'action.

ACCOMPAGNEMENT
DISPONIBLE
POUR :



Cet accompagnement s'adresse à toute entreprise qui souhaite structurer la transmission de ses savoir-faire, quelle que soit sa taille.



CONTENUS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Phase 1 – Diagnostic

Étude d'opportunité et analyse de la faisabilité, à partir de la demande de l'entreprise
Une fois la faisabilité actée : réunion avec l'entreprise et analyse des compétences (fiche de poste, fiches métier)
Identification des compétences et formalisation du besoin de formation

Phase 2 – Organisation du parcours

Choix du tuteur
Analyse de l'activité et de situations de travail
Identification des compétences à développer
Choix des situations apprenantes
Conception du parcours : progression pédagogique, articulation des situations apprenantes et des temps d'analyse réflexive entre elles, élaboration des modalités d'évaluation
Réalisation du positionnement (réalisé avec le tuteur)

Phase 3 – Mise en oeuvre de l'AFEST

Mises en situation de travail aménagées (l'apprenant met en pratique en situation de travail)
Organisation et animation des temps d'analyse réflexive (le tuteur accompagne la réflexivité de l'apprenant)
Évaluation tout au long du parcours
Ajustements en fonction des besoins (le référent met ses compétences à disposition du tuteur et de l'apprenant pour ajuster le parcours en réponse aux besoins)

Phase 4 – Bilan et capitalisation

Évaluation des compétences acquises
Réalisation du bilan et retour d'expérience auprès de l'apprenant, du tuteur et du manager
Capitalisation des bonnes pratiques
Amélioration continue du dispositif



LES CONDITIONS



Des situations de travail présentant un réel enjeu de transmission et propices à la mise en œuvre d'une AFEST



Un salarié expérimenté prêt à endosser le rôle de tuteur.



NOS INTERVENANTS

L'accompagnement est assuré par **les référents AFEST de Retravailler dans l'Ouest, salariés de l'organisme.**

Architectes du dispositif, ils maîtrisent l'ingénierie de formation de l'AFEST, l'analyse du travail, la conception de parcours et la posture d'accompagnement réflexif, garantissant à chaque étape la conformité réglementaire et la qualité de la démarche.



DURÉE

Il n'existe pas de durée type.

Notre intervention s'étale généralement sur plusieurs semaines à plusieurs mois, en discontinu : des temps forts au moment du diagnostic et de la conception du parcours, puis des points de suivi plus espacés pendant la mise en œuvre. Le volume d'heures exact est arrêté à l'issue du diagnostic, en fonction du nombre de parcours à outiller, de la complexité des compétences visées et du degré d'autonomie que vous souhaitez atteindre à terme.



MODALITÉS D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Positionnements initial et final de l'apprenant

Évaluations jalonnant le parcours

Bilan final réalisé avec le tuteur et l'apprenant

Analyse du bilan

Capitalisation des preuves de l'AFEST

Évaluation du dispositif

Contactez-nous pour
tout renseignement complémentaire ou devis :



02 49 09 14 59

solutions.entreprises@retravailler.org

www.retravailler-ouest.fr